

Cancer de l'amiante : les statistiques qui tuent

| SANTÉ | À l'occasion de la sixième édition de la Semaine cancers, l'**observatoire régional de la santé** a présenté des statistiques affolantes : du côté de Valenciennes ou de Dunkerque, on meurt trois fois plus du cancer dû à l'amiante qu'ailleurs en France.



À Denain, Mireille Wuilbeaux entretient soigneusement la mémoire de son mari, Robert, décédé d'un cancer dû à l'amiante. Comme elle, dans la région, de nombreuses «veuves de l'amiante» manifestent leur colère.

Ce sont des chiffres qui ne laissent pas indemnes. Des statistiques vertigineuses que présente Olivier Lacoste, directeur de l'observatoire régional de la santé. Ça s'appelle l'indice comparatif de mortalité par cancer de la plèvre. « Sur une base 100 en France, on atteint 276 dans la zone d'emploi de Valenciennes et 316 dans la zone d'emploi de Dunkerque. » Autrement dit, on décède trois fois plus du « cancer de l'amiante » à Dunkerque ou à Valenciennes que dans le reste du pays. Pour résumer encore, seule la zone d'emploi du Havre fait pire que Dunkerque (338). Longwy complète le triste podium (311), juste devant Valenciennes.

Olivier Lacoste tempère : « Ceci dit, les décès par mésothéliomes pleuraux (ce qu'on appelle plus vulgairement le cancer de la plèvre ou de l'amiante), c'est 93 décès par an dans le Nord - Pas-de-Calais alors qu'on compte 10 000 décès par cancer par an dans la région.

» Sans doute. Les cancers qu'on peut, sans discussion aucune, imputer à l'amiante seraient même en diminution. À l'inverse de ce que perçoivent les membres des associations de défense des victimes comme Jean-Michel Despres, président de la CAPER (1) à Thiant, dans le Valenciennois : « Chez nous, le nombre de décès augmente. On a aussi une recrudescence des cancers bronco-pulmonaires. »

Eternit à Thiant

Forcément, pour expliquer cette surmortalité dans certains secteurs de notre région, on ne peut s'empêcher de penser aux chantiers navals ou encore à l'usine Eternit de Thiant. C'est dans cette entreprise de fabrication de fibrociment que travaillait Robert Wuilbeaux. Avec une mémoire des dates qui trahit l'intensité du traumatisme, Mireille, sa veuve, décrit le chemin de croix : « Il a commencé en 1953, à 15 ans et demi chez Eternit et il en est sorti le 30 juin 1995. Il a travaillé plus de quarante-deux ans chez eux. » À 57 ans, Robert reçoit un courrier l'enjoignant de se rendre au suivi médical post-professionnel. « Il ne voulait pas y aller. Il avait vu des collègues mourir. Moi, j'ai insisté.

» En traînant les pieds, Robert finit par s'y rendre. Il passe un scanner. « Le 6 janvier 2000, on s'est aperçu qu'il avait des plaques pleurales. » La moins grave des pathologies dues à l'amiante. Malheureusement, il ne s'agit que d'un avant-goût. Amer, l'avant-goût.

« Léger préjudice moral »

La santé de Robert se dégrade rapidement. D'une incapacité de 5 %, il passe à 15 puis 20 %. « Il a dû repasser un scanner en octobre 2003. Le médecin lui a dit : "Eh ben, Robert, t'as un mésothéliome". Il savait ce que cela signifiait. Il avait vu des collègues partir de cette maladie. » Bientôt, l'ancien salarié d'Eternit a besoin d'une bouteille d'oxygène pour bien respirer. « Il subissait des ponctions régulièrement parce qu'il faisait des pleurésies. Il a fait de la radiothérapie. Des chimiothérapies aussi qui le rendaient malade. C'était affreux, il n'arrivait plus à marcher. » Le comble arrive peut-être avec une convocation d'un agent enquêteur missionné par la société Eternit. Sans doute histoire de vérifier que Robert ne subit pas des chimiothérapies pour le plaisir. L'agent conclut à « un léger préjudice moral ». Le 1er octobre 2005, quand Robert décède, le léger préjudice moral prend une tout autre dimension.

Alors, celle qui est désormais sa veuve a continué l'oeuvre de son mari au sein de la CAPER. Et puis, Mireille extrait une lettre de la pile de dossiers qui encombrant sa table et ses armoires. En essuyant ses larmes, elle lit les mots écrits par son fils aîné lors de la constitution de partie civile : « À la date où seront condamnés les empoisonneurs, des milliers d'étoiles brilleront. Il sera facile de les reconnaître. Elles auront un éclat particulier. Ce sera celles des victimes parties trop tôt. Parmi elles, celle de mon père... » •

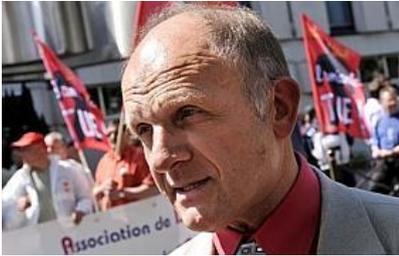
PAR PIERRE-LAURENT FLAMEN

PHOTO ARCHIVES DELPHINE PINEAU

1. CAPER : Comité amiante, prévention et réparation.

« Les chiffres sont encore sous-évalués »

Pierre Pluta, un ancien des chantiers navals de Dunkerque, est le président de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante.



Pierre Pluta: «Il manque 30000euros au Pr Scherpereel pour avancer. C'est insupportable.» PHOTO ARCHIVES CHRISTOPHE LEFEBVRE

- Que pensez-vous des chiffres de l'observatoire régional de la santé qui pointent une surmortalité de cancers de la plèvre dans notre région ?

« Enfin, on prend conscience du véritable drame de l'amiante dans notre région. Nous, victimes, on s'en rendait bien compte. Ça n'apparaissait pas aussi clairement dans les chiffres de l'observatoire régional de la santé. Je pense, moi, que les chiffres sont encore sous-évalués. On voit bien dans nos associations, quand il y a un décès, que le certificat médical est rédigé de telle manière que l'amiante n'entre pas dans les statistiques. De nombreuses fois, le certificat annonce une mort naturelle. On ne peut pas l'appeler comme ça, c'est une mort par empoisonnement due à une maladie professionnelle. »

- Quelle est la solution pour éviter cette sous-évaluation ?

« Il faut remettre très rapidement sur les rails le suivi médical post-professionnel gratuit. Un suivi bien encadré et bien préparé avec un entretien avant et après les examens. Ceci de manière à ce que les personnes concernées ne restent pas dans l'ignorance et l'angoisse. Par ailleurs, il est temps aussi qu'on donne enfin des moyens à la recherche médicale pour lutter contre ces pathologies. À Lille, il manque 30 000 euros au professeur Scherpereel pour avancer. C'est totalement insupportable pour nous, les victimes de l'amiante. »

- Où en est-on de l'affaire de l'amiante sur le plan judiciaire ?

« En ce qui concerne le procès pénal de l'amiante, nous avons demandé à être reçus par Christiane Taubira, la garde des Sceaux. Pour l'instant, elle ne répond pas. Sinon, j'envisage d'écrire à notre président de manière à lui rappeler qu'il a pris des engagements devant nous le 19 décembre 2011 à Dunkerque. Il faut donner les moyens suffisants au juge d'instruction pour qu'il puisse faire son travail dans des délais raisonnables. Pour qu'ait enfin lieu le procès pénal de l'amiante. »

RECUEILLI PAR P.-L. F.